

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
**Commune de Montrond le Château**  
**(Doubs)**

**Conseil Municipal**  
**Du lundi 6 février 2017**  
**Séance ordinaire**

L'an deux mille dix-sept, le six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Dominique GIRARDIER, Maire.

Présents : Mmes ANTONI Marie-José, GAILLARD Blandine, DOS SANTOS Aline, GIRARDIER Dominique, JECHOUX Marielle, LIDOINE Christelle, PIGUET Colette.  
Mrs BERNARD Gilles, CLERC Thierry, COLA Bernard, EUVRARD Daniel, FOURQUET Luc, GRESSIER Jean-François, LIDOINE Xavier, PERRIN Pascal.

Un scrutin a eu lieu, Mme ANTONI Marie-Jo ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Ordre du jour :

1 - Urbanisme :

- Autorisation de travaux : M. RANCIER J-Louis - isolation thermique extérieure
- Certificat d'Urbanisme Opérationnel : Me BONIN Chantal – Les Bormerots
- DPU : Sous les Vignes et à la Motte du Château

2 – Bilan énergétique éclairage public : travaux à réaliser

3 – Installation skate parc : étude du projet et demande de subvention

4 – Feu d'artifice 14 juillet : acceptation devis

5 – Questions diverses

6 – Informations diverses

**1° URBANISME**

Le conseil municipal prend connaissance :

- de la déclaration préalable de travaux de M. Jean-Louis RANCIER pour l'isolation thermique extérieure : avis favorable.
- du CU opérationnel demandé par Maître Chantal BONIN pour la parcelle ZC n°61 lieu-dit « Les Bormerots ».

- du droit de préemption urbain

Maîtres MARCONOT Jean-Marie et Lydie MARCONOT-CLÉMENT, notaires associés à Saône informent la Commune de la transaction prochaine d'un bien non bâti situé sur les parcelles cadastrées ZC n°43 au lieu-dit « Sous la Vigne » et D n°84 lieu-dit « A la Motte ». Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

## **2° BILAN ÉNERGÉTIQUE ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre de la mise en place d'un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), le SYDED a réalisé un bilan énergétique de l'éclairage public dans le but d'identifier des actions à engager pour améliorer la gestion de l'énergie. Il s'avère qu'une mise en conformité « électrique » de 4 armoires d'éclairage public est à réaliser ainsi que le remplacement de 3 luminaires vétustes par des luminaires LED 50 W.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal s'engage, à l'unanimité, à réaliser les travaux préconisés, à savoir :

- Changement 3 luminaires « armoire A « Au Village » : 1 500 € HT
- Mise en conformité armoires :
  - o Armoire A « Au Village » : 2 000 € HT
  - o Armoire B « Gare » : 2 000 € HT
  - o Armoire C « Faubourg » : 2 000 € HT
  - o Armoire D « Larizet » : 1 000 € HT

Soit un total HT de 8 500 €.

Une subvention de 80 % de TEPCV et SYDED sera sollicitée pour les luminaires et une subvention de 44,90 % du SYDED sera sollicitée pour la mise en conformité des armoires.

## **3° SKATEPARK**

Suite à la demande de quelques adolescents concernant l'installation d'un skate parc à l'aire de jeux, le Conseil Municipal accepte, par 2 voix contre, 1 abstention et 12 pour, de mener une étude chiffrée et de déposer une demande de subvention auprès de la CAF.

## **4° FEUX D'ARTIFICE 14 JUILLET**

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par M. ROUSSEL Jean-Marie, représentant de SEDI Pyrotechnic, pour un montant de 1618,80 € TTC.

Pour l'animation de la soirée, un appel à candidature sera fait auprès des associations de Montrond le Château.

## **5° QUESTIONS DIVERSES**

- La commission bâtiments se réunira le 20/02/2017 à 20 h 30 pour étudier l'implantation d'un local destiné aux locataires de la Maison Faivre en remplacement des annexes utilisées jusqu'à présent faisant partie du local vendu à M. Thierry ROUX.

- Commission voirie : définition des besoins en réparation des voiries communales et des chemins ruraux : réunion le 18/02/2017 à 9 h 30.
- Commission Cadre de vie le 15/02/2017.
- Commission Chroniques Castelmontoises le 16/02/2017.
- Vente de lots de bois par soumission : une estimation du stock de lots de bois, dont la commune n'a pas l'utilité, a été réalisée par MM. GRESSIER Jean-François et Thierry CLERC. Ces lots seront proposés à la vente par voie d'affichage (1 lot de bois sapin qualité charpente, mise à prix 50 €, 1 plot de sapin qualité menuiserie, mise à prix 180 €, 1 plot de chêne qualité moyenne/menuiserie), mise à prix 150 €.
- Communauté de Communes Loue-Lison :  
Le nouveau Conseil Communautaire a élu le 23/01/2017 M. Jean-Claude GRENIER, Président, Mme Sarah FAIVRE 1<sup>ère</sup> vice-présidente et M. Philippe MARECHAL 2<sup>ème</sup> vice-président. La Communauté de Communes Loue-lison (CCLL) demande la mise à disposition de notre salle polyvalente pour des réunions ponctuelles du Conseil Communautaire : avis favorable
- Charline DOTTE du Lycée François-Xavier de Besançon effectue un stage au sein des Mairies de Montrond le Château et Villers sous Montrond du 30/01 au 25/02/2017.
- Le gouvernement a mis en place une plateforme France Mobile visant à apporter une réponse aux territoires qui présentent une défaillance de couverture. La commune est chargée de signaler les zones non couvertes par les opérateurs.
- Association art Floral : l'AG aura lieu le 24/02/2017 à 20 h 30.
- **Information sur la délivrance des cartes d'identité :**  
La réforme des préfectures intitulée plan « préfectures nouvelle génération » entraîne des modifications pour les demandes de cartes d'identité :
- les demandes de CNI seront désormais recueillies dans les mairies équipées d'un Dispositif de Recueil permettant la numérisation des pièces du dossier et la prise des empreintes par le biais d'un capteur (Ormans, Quingey, Saône entre autres). Mais, la demande de CNI est déterritorialisée, comme pour le passeport : chaque usager pourra effectuer sa demande de CNI partout sur le territoire
- Comme pour le passeport, l'utilisateur bénéficie d'un délai de 3 mois pour retirer sa CNI, à compter de sa mise à disposition à la mairie du lieu de recueil.

**Deux choix sont proposés pour les communes non équipées d'un dispositif de recueil :**

1° - Les communes qui souhaitent conserver un contact avec l'utilisateur dans ce domaine pourront offrir, sur la base du volontariat, de nouveaux services d'aide à la demande de titres. Elles pourront permettre à l'utilisateur d'effectuer en mairie sa pré-demande en ligne de CNI, en assistant les personnes ayant des difficultés d'accès au numérique. Elles peuvent également, avec le même équipement de base, assister les usagers pour leur pré-demande de passeport.

2° - Un dispositif de recueil mobile pourra être mis à la disposition des mairies afin de collecter, de manière itinérante, les demandes au bénéfice des usagers ayant des difficultés à se déplacer, notamment les personnes âgées ou hospitalisées.

**Le conseil se réunira le lundi 6 mars 2017 à 20 h 30**  
**Séance levée à 23 h 30.**

Le Maire  
Dominique GIRARDIER

<b>Numéro de délibération</b>	<b>Objet</b>
DCM n° 2017/06-02-01	Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption - parcelles cadastrées section ZC n°43 et D n°84
DCM n° 2017/06-02-02	Bilan énergétique -Eclairage Public : travaux à réaliser